





Monsieur Ludovic LAGNEAUX
Place Commandant Bulto, 16

6210 VILLERS-PERWIN – LES BONS VILLERS

Région Namur - Auvelais
Avenue Albert Ier, 19 - 5000 Namur.

votre demande du	votre référence	notre référence	date
06.03.2012	Volet 1	AVIS 41296431	26.04.2012
personne de contact		téléphone	fax
Back Office Travaux Planifiés Namur		078-15.78.01	081-24.42.40

Monsieur,

En date du 26.04.2012 , nous avons enregistré votre demande de mise en service et d'octroi de certificats verts pour une installation photovoltaïque (<=10kVA), raccordée au réseau de distribution, sise au **16, Place Commandant Bulto à 6210 VILLERS-PERWIN**.

Après analyse des éléments du dossier, nous vous confirmons par la présente l'accord du Gestionnaire du réseau pour la mise en service d'une production décentralisée (<= 10 kVA) avec compensation de l'énergie consommée sur le réseau de distribution.

Description de l'installation :

Code EAN : **541449020701111839**

Puissance injectée : **4 kVA**

Source : **Photovoltaïque**

Marque et type d'onduleur : 2 X SMA SUNNY BOY 2000 HF - 30

Marque, type et n° du cpteur « certificats verts » : FINDER 7^E13823000 n° 7027190

Marque, type et numéro du compteur GRD : ACTARIS S16XDB n° **346 40 105**

index jour : 3801,8 Index nuit: 3561,3 relevé le : **14.02.2012**

Voulez-vous tenir votre installateur informé du contenu de cette lettre.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Monsieur, en nos salutations distinguées.

Jean-Marc Squelart
Foncé de pouvoir

Ideg, Avenue Albert Ier 19 5000 Namur
Organisme d'intérêt économique général ayant pris la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée.
Régitre des Sociétés Civiles ayant emprunté la forme commerciale - TVA BE 0201.400.308 – RPM Namur
Iban : BE74 0910 1742 8707 Bic : GKCCBEBB

Net Call Center 078 15 78 01 (lu-ve 8-20h)
Odeur gaz 0800 87 087 (accessible jour et nuit)
Pannes 078 78 78 00 (accessible jour et nuit)

GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_4Fr du 23/01/2012

Date de réception
du formulaire/...../.....

N° de dossier :
Cadre Réservé au GRD

Renvoyez l'original de ce formulaire
dûment complété et signé à votre
gestionnaire de réseau de distribution
d'électricité (GRD)
Indiquez ici NOM ET ADRESSE du GRD

A l'attention du gestionnaire de
réseau de distribution d'électricité :

I DEG
Back-office Technique
Travaux planifiés
Av. Albert I^{er}, 18
B - 5000 NAMUR

1 _ Le demandeur

1. Un contrat de cession de certificats verts a-t-il été conclu entre le producteur et un tiers, appelé le cessionnaire ? (Cf page 2_Qui peut introduire la demande ?)

NON

Le producteur est le bénéficiaire des certificats verts. La demande est introduite à son nom et il peut ignorer la déclaration sur l'honneur reprise dans le cadre ci-dessous et passer directement au point 1.2..

OUI

Le producteur a complété et signé le modèle de contrat de cession et de représentation établi par la CWaPE (téléchargeable sur son site internet www.cwape.be), il renonce donc à être le bénéficiaire des certificats verts. La demande est introduite au nom du cessionnaire mais le producteur doit remplir et signer la déclaration sur l'honneur reprise dans l'encadré ci-dessous.

DECLARATION SUR L'HONNEUR à compléter si les certificats verts font l'objet d'un contrat de cession

Je soussigné,, producteur*, déclare avoir complété et signé le contrat de cession de certificats verts et de mandat de représentation établi par la CWaPE. Je m'engage à conserver un exemplaire de ce contrat pendant au moins toute la durée de son exécution et, le cas échéant, à en fournir une copie à la CWaPE sur simple demande écrite de sa part. Le producteur accepte que la demande soit introduite directement au nom du cessionnaire. Il accepte de facto de renoncer à effectuer toute transaction en rapport avec la gestion du compte certificats verts.

Lu et approuvé,....., le...../...../.....

Nom et prénom du producteur (si le producteur est une société, de la personne habilitée à représenter celle-ci) :

.....

Le cas échéant, nom de la société :

Signature du producteur :

*voir sur www.cwape.be les lignes directrices CD-9j27-CWaPE relatives aux conditions à respecter pour qu'un client final puisse être considéré comme producteur (cas de l'autoproduction) ainsi que la note CD-10c23-CWaPE du 22/03/2010 relative aux conditions à respecter pour qu'un client final puisse être considéré comme producteur dans l'hypothèse particulière du bail ordinaire ou de la location "tous services compris" d'immeubles équipés de panneaux photovoltaïques.

2. Le demandeur a-t-il déjà un compte enregistré à la CWaPE?

OUI NON

Si Oui, N° du compte :

3	3	X						
---	---	---	--	--	--	--	--	--



GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_4Fr du 23/01/2012

1.A_ Identification du demandeur

Le demandeur est :

une personne physique (particulier ou indépendant)

Nom	LAGNEAUX	Prénom	Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme
-----	----------	--------	---------	--	------------------------------

Si indépendant :

Numéro d'entreprise	B E - - - - - - - -	Assujetti TVA :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
---------------------	---------------------	-----------------	------------------------------	------------------------------

une personne morale

Nom de l'organisation				
-----------------------	--	--	--	--

Acronyme ou nom abrégé	Forme juridique			
------------------------	-----------------	--	--	--

Numéro d'entreprise	B E - - - - - - - -	Assujetti TVA	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
---------------------	---------------------	---------------	------------------------------	------------------------------

Légalement représentée par :

Nom		Prénom		<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme
-----	--	--------	--	-----------------------------	------------------------------

Tél. direct		Courriel	@		
-------------	--	----------	---	--	--

1.B_Coordonnées du demandeur

Rue	Place Commandant Bulle	Numéro/BP	16
Code postal	6210	Commune	Villets-Petwin
Pays	Belgique	Fax	/
Tél. principal	0472.82.61.48	GSM	0475.70.57.24
Courriel	@		
Site Web			

GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_4Fr du 23/01/2012

2_ Le / Les installateurs

Veuillez cocher obligatoirement le cas de figure correspondant à votre situation:

- Vous avez un seul et même installateur pour la totalité de votre installation photovoltaïque (dispositif de comptage de l'énergie verte compris). Celui-ci doit s'inscrire une seule fois dans le cadre 2.A. mais doit signer les déclarations sur l'honneur du point 2.A et 2.B et le cas échéant compléter et signer le cadre 2.C.
- Vous avez 2 installateurs, un pour le dispositif de comptage d'énergie verte (compteur certificats verts, système de télérelève, etc.) et un autre pour le reste de l'installation photovoltaïque. Ceux-ci doivent s'enregistrer tous les deux. La société qui a placé le système de comptage doit s'enregistrer sous le cadre 2B et compléter le cas échéant le cadre 2.C. L'installateur des panneaux et autres éléments « hors comptage de l'électricité verte » doit compléter le cadre 2.A.

2.A_ Installateur de l'installation solaire photovoltaïque

IDENTIFICATION :

Nom de l'installateur	<i>Revamp</i>			Forme juridique	<i>SPRL</i>
Numéro d'entreprise	B	E	<i>0884-822-419</i>		
Pays	<i>Belgique</i>				
Légalement représentée par :					
Nom	<i>Delcas</i>			<input checked="" type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	
Prénom	<i>Philippe</i>				
Tél. ligne directe	<i>0475.72.90.08</i>		Courriel	<i>info@revamping.be</i>	

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

En tant qu'installateur de l'installation photovoltaïque « hors système de comptage de l'électricité verte », je déclare sur l'honneur que les informations techniques communiquées au point « 3.5_Description technique de l'installation photovoltaïque» de la présente demande de mise en service et d'octroi de certificats verts, ainsi que dans ses annexes (annexes 2 à 5), sont sincères et véritables.

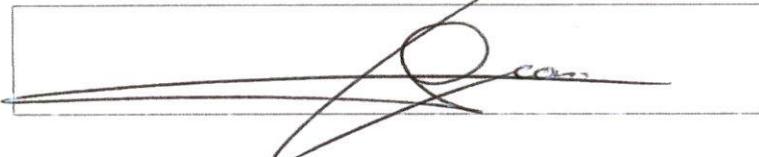
FAIT À :

Marbais

LE :

01/03/2012

SIGNATURE DE L'INSTALLATEUR :



GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_4Fr du 23/01/2012

2. B_Installateur du système de comptage de l'électricité verte produite

IDENTIFICATION :

Si l'installateur 2.A = 2.B, ne pas remplir ce cadre et signer uniquement la déclaration sur l'honneur.

Nom de l'installateur														
Numéro d'entreprise	B	E				-			-			Forme juridique		
Pays														
Légalement représentée par :														
Nom				Prénom										<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Tél.				Courriel	@									

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

En tant qu'installateur du système de comptage de l'électricité verte produite, je déclare sur l'honneur que les informations techniques communiquées au point « 3.4_Description du ou des compteurs verts » concernant le dispositif de comptage de l'électricité verte de la présente demande de mise en service et d'octroi de certificats verts, ainsi que dans ses annexes (annexes 2 et 3), sont sincères et véritables.

FAIT À :

Marbais

LE :

01/03/2012

SIGNATURE DE L'INSTALLATEUR :

[Signature]

2.C_Responsable de la communication à la CWaPE des relevés d'index en vue de l'octroi de certificats verts

Si l'installateur signalé dans le cadre 2.A ou 2.B ou un autre spécialiste technique désire étendre le service proposé à ses clients à la communication à la CWaPE des relevés d'index du ou des compteur(s) de l'électricité verte en vue de l'octroi des certificats verts, celui-ci doit remplir le cadre et signer la déclaration sur l'honneur ci-après.

IDENTIFICATION :

Nom de la société ou p.phys.(indépendant)														
Numéro d'entreprise	B	E				-			-			Forme juridique		
Pays														
Légalement représentée par,														
Nom				Prénom										<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Tél.				Courriel	@									

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

En tant que société en charge de communiquer à la CWaPE les relevés d'index du ou des compteur(s)s de l'électricité verte en vue de l'octroi de certificats verts, je déclare sur l'honneur être contractuellement habilité à réaliser cet encodage en lieu et place du demandeur. Conformément à l'article 1165 du Code Civil le contrat ne limite pas la responsabilité du producteur (demandeur) vis-à-vis de la CWaPE.

FAIT À :

Marbais

LE :

01/03/2012

**SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION
DES RELEVÉS D'INDEX**

[Signature]

GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_4Fr du 23/01/2012

3 _ Le site de production photovoltaïque

Rue	<i>Place Commandant Bulle</i>		Numéro/ BP	<i>16</i>
Code postal	<i>6210</i>	Commune	<i>Villers - Perwin.</i>	

Code(s) EAN

EAN prélèvement

5 4 1449020701111839

EAN injection (uniquement si compteur réseau bidirectionnel avec deux codes EAN)

5 4

3.1_Tension d'alimentation au point d'accès et phase de raccordement

Tension d'alimentation au point d'accès	
Veuillez cocher la mention utile :	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT 2 x 230V
<input type="radio"/>	BT 3 x 230 V
<input type="radio"/>	BT 1N400V
<input type="radio"/>	Trans BT
<input type="radio"/>	BT 3N400

Phase de raccordement				
Veuillez cocher la mention utile :				
	L1-L2 ou L1-N	L2-L3 ou L2-N	L3-L1 ou L3-N	L1-L2-L3-(N)
Onduleur 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Onduleur 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Onduleur 3	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Onduleur 4	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

3.2_Compteur (s) réseau

Code encodage CWAPE			
COMPTEUR (S) RÉSEAU			
10.4	Identification	CER	
	Configuration*	SSC / B1EAN / B2EAN / SAC/A	
	Tarif*	S / BH / SCEN / BHEN / A	
10.6	Marque	<i>ACTAR IS</i>	
10.7	Modèle	<i>SAC XDB 10(60)A</i>	
10.8	Type*	F / M	
10.9	N° de série	<i>346 40 105</i>	

Présence d'un autre compteur réseau : **NON** / **OUI**
(Barrer la mention inutile)

Si oui, veuillez sélectionner le type ci-contre :

<input type="radio"/>	Exclusif nuit
<input type="radio"/>	Effacement Heure de Pointe - EHP
<input type="radio"/>	Autre à préciser :

*Pour les champs avec choix, veuillez barrer la ou les mention (s) inutile(s) :
TYPE : **E** = Électronique ; **M** = Mécanique

CONFIGURATION : **SSC** = simple sans cliquet (peut tourner à l'envers) ;
B 1EAN := Bidirectionnel avec 1 code EAN ;
B2 EAN = bidirectionnel avec 2 codes EAN ; **A** = Autre

TARIF : **S** = Simple ;
BH = Bi Horaire ; **SC EN** = Simple combiné au tarif exclusif nuit ;
BH EN = Bi Horaire combiné au tarif exclusif nuit ; **A** = Autres (à préciser)



3.3 Récapitulatif du site de production

Code encodage CWaPE		Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5	TOTAL
PANNEAUX PV							
	Marque	<i>FIRE-ENERGY</i>					
	Modèle	<i>FE-250M</i>					
	Nombre de modules	<i>18</i>					
	Puissance par module (Wc)	<i>250</i>					
3.4	Puissance installée (kWc)	<i>4,5</i>					
3.30	Système solaire*	<i>FNI / FI / S</i>	<i>FNI / FI / S</i>	<i>FNI / FI / S</i>	<i>FNI / FI / S</i>	<i>FNI / FI / S</i>	
3.31	Position*	<i>T / F / AS</i>	<i>T / F / AS</i>	<i>T / F / AS</i>	<i>T / F / AS</i>	<i>T / F / AS</i>	
3.32	Orientation (S= 0° E= - 90°)	<i>S = 0°</i>					
3.33	Inclinaison (degré)	<i>35°</i>					
ONDULEURS**							
	Identification	<i>OND 1**</i>	<i>OND 2**</i>	<i>OND 3**</i>	<i>OND 4**</i>	<i>OND 5**</i>	
3.6/5.9	P max sortie onduleur (kVA)	<i>2</i>	<i>2</i>				
	Type et Marque onduleur	<i>SIMA SB 2000HF-30</i>					
COMPTEURS VERTS							
10.4	Identification	<i>CE1</i>	<i>CE2</i>	<i>CE3</i>	<i>CE4</i>	<i>CE5</i>	
10.6	Marque	<i>Findet</i>					
10.7	Modèle	<i>FE1382300010</i>					
10.8	Type						
10.9	N° de série	<i>F02 Y190</i>					
10.12	Raccordé à la télégestion*	<i>OUI / NON</i>	<i>OUI / NON</i>	<i>OUI / NON</i>	<i>OUI / NON</i>	<i>OUI / NON</i>	
10.13	Classe de précision	<i>B</i>					
	Marquage MID*** (indiquer le marquage)	<i>CE ITM</i>	<i>CE -----</i>	<i>CE -----</i>	<i>CE -----</i>	<i>CE -----</i>	

*Veuillez barrer la ou les mention(s) inutile(s) : **SYSTÈME SOLAIRE** : FNI = Fixe Non Intégré ; FI = Fixe Intégré ; S = Suiveur / **POSITION** : T = Toiture ; F = Façade ; AS = Au Sol

**Si plusieurs onduleurs sont connectés à un même compteur vert au sein d'une même unité, indiquer la somme des puissances max AC des onduleurs et l'afficher sous le libellé correspondant.

***La marquage MID visible sur la face avant du compteur vert sera obligatoire à partir du 1^{er} juin 2012 et toute demande sans indication de ce marquage sera irrecevable.

4_Conditions pour l'application de facteur « k » et du régime d'octroi de certificats verts

Ceci est une déclaration sur l'honneur qui doit être remplie et signée par le demandeur des certificats verts.

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération, pour les installations de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques ≤ 10kW :

Le régime d'attribution de certificats verts qui sera d'application pour votre installation est celui en vigueur

- à la date où un **acompte d'au moins 20%** de l'investissement total est payé,
- ou la date où un **prêt vert**, tel que visé à l'article 2 de la loi du 27 mars 2009 de relance économique, correspondant à une partie ou à la totalité de l'investissement a été conclu,
- ou à la date **d'attribution du marché public** pour ce qui concerne les pouvoirs adjudicateurs soumis à la loi du 24 décembre 1993 relative au marché public et à certains marchés de travaux de fourniture et services.

À condition que la réception par l'organisme de contrôle RGIE intervienne dans les 6 mois à compter du paiement de l'acompte, ou de la conclusion du prêt ou de la conclusion du marché avec l'entrepreneur.

DÉCISION D'INVESTIR :

Vous ne devez sélectionner qu'une seule modalité de paiement.

Cocher la mention utile	Modalité*
<input checked="" type="checkbox"/>	Paiement d'un acompte d'au moins 20% de l'investissement
<input type="checkbox"/>	Conclusion d'un prêt vert pour au moins 50% de l'investissement total
<input type="checkbox"/>	Attribution d'un marché public

Date de décision d'investir : 10/11/11 12:01:11

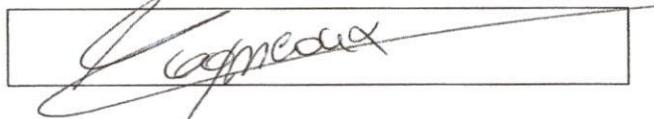
*Les modalités reprises dans le tableau ci-dessus sont définies par la CWaPE et publiées sur www.cwape.be.

Je soussigné déclare sur l'honneur que les informations ci-dessus sont sincères et véritables. Je m'engage à conserver toutes les preuves d'acompte, de prêt vert ou d'attribution de marché public ainsi que le rapport de visite de l'organisme de contrôle RGIE, pendant toute la durée de l'octroi des certificats verts.

La CWaPE attire l'attention du demandeur sur le fait qu'une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2011 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infraction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

DATE 07/10/31/2012

SIGNATURE
DU DEMANDEUR



4_Annexes obligatoires à joindre à votre demande

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci. En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable. Enfin, le GRD se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

Veuillez cocher
Annexes à fournir :

<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 1 :	Copie du <u>rapport de contrôle de conformité</u> au Règlement Général des Installations Électriques (RGIE) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé
<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 2 :	<u>Schéma électrique unifilaire de l'entièreté de l'installation photovoltaïque</u> (y compris emplacement du compteur « certificats verts » et emplacement du compteur « réseau » si existant), <u>validé par l'organisme agréé (RGIE)</u> La localisation du compteur CV sur le schéma unifilaire doit permettre de voir s'il s'agit de l'électricité brute ou de l'électricité nette qui est mesurée. On demande de préférence que le compteur mesure directement l'électricité nette. Il peut toutefois être admis de déterminer l'électricité brute par une méthode d'estimation de la consommation des auxiliaires.
<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 3 :	Copie de toutes les <u>factures d'acquisition du système (installation comprise)</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 4 :	Photos datées et lisibles des panneaux photovoltaïques posés définitivement, du ou des compteur(s) vert(s), du ou des compteurs réseau. Les photos doivent reprendre l'ensemble du compteur et pas seulement l'index.
<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 5 :	L'annexe OA (GU-OA_4Fr du 23/01/2012) dûment complétée et signée par l'organisme agréé RGIE lors de la visite de contrôle de votre installation

Dans le cas où le demandeur est une personne morale :

 Annexe 6 : Statuts

 Annexe 7 : Documents attestant des pouvoirs du ou des déclarants

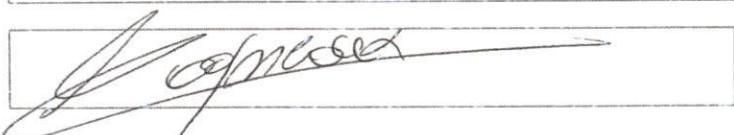
Je soussigné déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du présent document, l'avoir lu et accepter les conditions qui y sont mentionnées, (pour les personnes morales) que je suis dûment habilité à représenter la société mentionnée dans la présente ;
- que les informations présentées dans la présente demande de mise en service et d'octroi de certificats verts, ainsi que dans ses annexes, sont sincères et véritables ;
- m'engager à déclarer au GRD dans les 15 jours toute modification liée à mon compte ou à mon installation via le VOLET 2 du formulaire unique ;
- si le demandeur est le cessionnaire, avoir complété et signé le contrat de cession de certificats verts et de mandat de représentation établi par la CWaPE et m'engager à conserver un exemplaire de ce contrat pendant au moins toute la durée de son exécution et, le cas échéant, à en fournir une copie à la CWaPE sur simple demande écrite de sa part.

FAIT À :

Mat baïs

LE :

01/03/2012
NOM DU DEMANDEUR (EN LETTRES CAPITALES) :
LAGNEAUX
SIGNATURE DU DEMANDEUR :


SGS

25 ans

Registre n°:

Scellé n°:

ADRESSE DE L'INSTALLATION:

PROPRIETAIRE (Nom - Prénom):

Adresse:

DEMANDEUR:

Adresse:

INSTALLATEUR:

Adresse:

TVA ou CI:

0038018 (550)

GRD: 0085

Compteur n°: 34640105

Index: 003561,3 (NNT) Code EAN: 54144902070111839



CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : B2232

Mesureur d'isolation n°SGS : B2232

Mesureur de continuité n°SGS : B2232

Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102

(RGIE art.87/86) TEC EE 211.212

Schéma liaison à la terre : TT

Date de contrôle : 11/02/2012

Type de contrôle : Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)

Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271bis)

Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)

Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)

Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)

Type d'installation : existante – nouvelle – extension – modification – temporaire – chantier :

Type locaux – compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle,

autres :

Début des travaux : fondations avant – après 1.10.81 – Installation électrique avant – après 1.10.81 – 1.1.83 – BA4/BA5 : oui / non

Raccordement : tension : 220 V AC-DC ; Protection raccordement : existante : 25 A – prévue : A

Câble alimentation tableau principal : 2 x 10 mm², type non visible ; Inter. général : 40 A, type : A

Type prise de terre : boucle – barres – piquets – conducteur horizontal

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 1 + 2 ; Ra = 7,70 Ω ; Ri tot = ... MΩ

DESCRIPTION: voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	Δ I _n (mA)
40	3000	300
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
1	20A II	6mm ²
2	16A II	6mm ²

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	Δ I _n (mA)
—	—	—
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
)))

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon – infractions – remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon – infractions – remarques
- Existe-t-il : salle de bains – lessiveuse – lave vaisselle – séchoir – salle de douche : oui – non
- Existe-t-il des influences externes particulières : oui – non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : oui – non
- Chauffage électrique placé : oui – non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon – infractions – remarques
- Etat du matériel électrique : bon – infractions – remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon – infractions – remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon – infractions – remarques – pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : bon – infractions – remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon – infractions – remarques

INFRACTIONS – REMARQUES:

* COMPTEUR VERT N°7027190 INDEX: 000 129,8 CE HII 1259
 * ONDULEUR 1 N°212 012 8333 MODEL: S7A SR 2000HF 30 PAC: 2000W index: 57,2kWh
 * ONDULEUR 2 N°212 012 8338 MODEL: S7A SR 2000HF 30 PAC: 2000W index: 60,8kWh

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso

CONCLUSION : (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

- L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le ... / ... / Le DPCDR général est – était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux – trois personnes intéressées.
- L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.
 Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ... / ... /
 Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Contrôlé par - Gecontroleerd door
SGS INSPECTEUR: 14.02.2012
Date/Datum/Op + signature
Agent : 258 D. DAWANS

NOM - FONCTION/QUALITE:
Vu inspecteur à la date ci-dessus

Feuillet BT n° 175017

VISA DU GRD:

DATE:

BLE10.13F - 22/03/11

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

SGS Statutory Services Belgium ASBL Bd International, 55/D 1070 Bruxelles t +32 (0)2 411 60 35 f +32 (0)2 411 38 70 e sgs.brussels.sgsssb@sgs.com
 Date: 14.02.2012 Square des Conduites d'Eau, 1 4020 Liège t +32 (0)4 365 62 71 f +32 (0)4 366 14 93 e sgs.liège.sgsssb@sgs.com

2.2. Relèves et index du ou des compteurs vert et onduleurs

	Unité 1 CE 1	Unité 2 CE 2	Unité 3 CE 3	Unité 4 CE 4	Unité 5 CE 5
COMPTEURS VERTS					
N° de série	7027190				
Index initial *	- 000129.8				
ONDULEURS	OND 1	OND 2	OND 3	OND 4	OND 5
N° de série (si l'onduleur est intégré sur modules PV, veuillez l'indiquer)	2120128313	2120128338			
Index initial *	- 57.3	- 60.8			

COPIE

2.3. Dispositif de coupe et protection

Système automatique de sectionnement : Testé : conforme non conforme
 (cocher la mention utile)

Non Testé : pour cause absence tension
 autre raison (à préciser) :

La CWaPE rappelle que le schéma unifilaire de l'entièreté de l'installation photovoltaïque doit être signé par l'agent contrôleur RGIE.

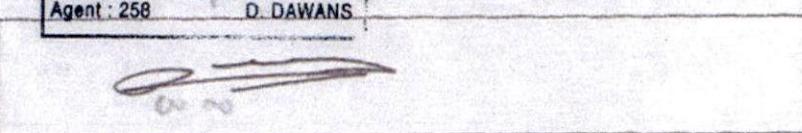
La CWaPE attire l'attention de l'agent sur le fait qu'une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infraction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

Date : 14/02/2012

Nom de l'agent :

Contrôlé par - Gecontroleerd door
SGS
Date/Datum
14 02 2012
Agent : 258
D. DAWANS

Signature :



Annexe OA

GU-OA_4Fr du 23/01/2012

COPIE

Annexe OA : À remplir par l'organisme agréé RGIE lors de la visite de contrôle

Attention : Veuillez remettre cette page à l'organisme agréé RGIE afin qu'il la complète et la signe.

Pour les réceptions entre le 01/12/2011 et le 15/02/2012, les pages Volet2_OA « GU_1Fr du 14/01/2011 » ou les pages 15 et 16 du formulaire Volet 1 « GU_3Fr du 22/10/2010 » peuvent être encore utilisées par l'OA et annexées comme telles aux nouveaux formulaires qui seront publiés prochainement.

1. Identification du site de production

Site de production visité (nom du producteur)	LAGNEAUX Ludovic																	
Code EAN	EAN Prélèvement	5	4	1	4	4	9	0	2	0	7	0	1	1	1	8	3	9
	EAN Injection	5	4															
Nom de l'organisme agrément RGIE	SGS																	
Date de visite	1141102112012																	
Motif de la visite (cocher la mention utile)	<input checked="" type="radio"/> Volet 1 : nouveau site de production photovoltaïque <input type="radio"/> Volet 2 : S2 Extension sans ajout d'un nouveau dispositif de comptage « vert » <input type="radio"/> Volet 2 : S3 Extension avec ajout d'un dispositif de comptage « vert » <input type="radio"/> Volet 2 : S5 Panne d'un ou plusieurs onduleurs avec remplacement <input type="radio"/> Autres :																	

2. Dispositif de comptage

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

2.1 Relevés des index du compteur réseau

Compteur réseau principal	Dénomination de l'index (ex : heures pleines, heures creuses etc)	Index
HEURES PLEINES		0 0 3 8 0 1 - , 8
HEURES CREUSES		0 0 3 5 6 1 , 3
Autre compteur réseau (ex : exclusif nuit)	Dénomination de l'index	Index

Si vous avez plus de 2 compteurs réseau, veuillez copier et faire compléter cette page afin de la joindre au présent formulaire.
Annexe OA

Contrôlé par : Gcontroleerd door
Date : 14.02.2012
Agent : 256 D. LAYANS

GU-OA_4Fr du 23/01/2012

Monsieur Ludovic LAGNEAUX
Place Commandant Bulto, 16
6210 VILLERS-PERWIN

N/réf. : DPER_12d27_NOTIF_FR - 71 603 - 01
Numéro de téléphone : 081 33 08 10

Namur, le 13/06/2012

Vos références

NUMÉRO DU COMPTE : 33X048927R

TITULAIRE (ou producteur vert) : LAGNEAUX Ludovic

DÉCLARANT : LAGNEAUX Ludovic

Concerne

SITE DE PRODUCTION : N°71 603 Photovoltaïque LAGNEAUX Ludovic - 4,500 kWc

CODE EAN : 541449020701111839

ADRESSE DU SITE : Place Commandant Bulto, 16 à 6210 Villers-Perwin

DATE DE RECEPTION PAR LE GRD DE VOTRE DEMANDE : 06/03/2012

DATE DE NOTIFICATION PAR LE GRD DE L'ACCORD DE MISE EN SERVICE : 26/04/2012

Monsieur LAGNEAUX,

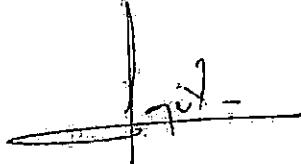
Objet : Acceptation de votre demande d'octroi de certificats verts (CV) et de labels de garantie d'origine (LGO) pour une installation solaire photovoltaïque.

Conformément à la procédure prévue par la réglementation applicable¹, nous vous notifions, par la présente, que vous répondez aux conditions d'octroi et que votre demande est par conséquent acceptée. Votre site de production d'électricité verte est enregistré dans la banque de données de la CWape sous les références reprises ci-dessus.

Afin d'effectuer diverses opérations telles que l'encodage de vos relevés d'index ou les transactions de CV, nous vous donnons l'accès à l'extranet de la CWape. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à ce sujet dans la lettre ci-jointe.

Enfin, nous vous invitons à lire attentivement la suite de ce courrier qui vous apportera quelques précisions au sujet de la certification, de l'octroi et du marché des certificats verts.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur LAGNEAUX, l'expression de notre considération distinguée.



Olivier SQUILBIN
Directeur
Promotion des Énergies Renouvelables

Annexe : accès extranet IDENTIFIANT

¹ Arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération.

Modalités générales

Certification et octroi des certificats verts (CV) et des labels de garantie d'origine (LGO)

Votre site de production est à présent enregistré dans la banque de données de la CWaPE (voir référence : site de production) et bénéficiera d'un octroi de CV et, le cas échéant, de LGO pour une période de production de 10 à 15 ans² à dater du relevé d'initialisation des compteurs réalisé par votre organisme de contrôle agréé RGIE (Règlementation générale des installations électriques).

Les CV (et, le cas échéant, les LGO) octroyés sont conservés et administrés par la CWaPE dans une banque de données.

En acceptant votre demande, la CWaPE a créé un compte-titre Courant (vente CV) et un compte-titre Octroi. Un octroi de maximum 40 CV a été réalisé pour votre site de production. Ces CV sont une avance sur vos prochains octrois et sont déposés sur votre « compte-titre CV-Courant » alors que le solde de votre « compte-titre CV-Octroi » s'élève à -40 CV (dans le cas où l'octroi anticipé = 40 CV). Les futurs CV octroyés sur base de vos relevés d'index trimestriels et déposés sur le « compte-titre CV-Octroi » viendront rembourser cette avance.

Tous les trimestres calendrier (1 fois entre janvier et mars, 1 fois entre avril et juin, 1 fois entre juillet et septembre, 1 fois entre octobre et décembre) vous avez l'obligation d'encoder vos relevés d'index sur www.e-cwape.be afin d'obtenir les certificats verts. Si vous ne savez pas utiliser l'extranet, nous vous prions de renvoyer le formulaire de relevés d'index NON EXTRANET par courrier recommandé*, tous les trimestres « calendrier ». Celui-ci est téléchargeable sur notre site www.cwape.be ou vous sera envoyé par courrier postal sur demande expresse.

**Les demandes NON EXTRANET transmises par fax, courriel, ou courrier simple ne sont pas recevables.*

Attention : Si vous souhaitez demander à Elia le rachat au prix garanti de 65 €/CV des certificats verts du trimestre, la législation prescrit que le seul moment où vous pouvez en faire la demande est lors du relevé d'index.

En cas de modification des instruments de mesures ou de tout élément repris dans le CGO, le titulaire de ce certificat en informe dans les 45 jours son gestionnaire de réseau de distribution.

Ces modifications doivent donc être déclarées à votre GRD, via le formulaire ad hoc du Volet 2 – Guichet Unique téléchargeable sur www.cwape.be.

À tout moment, la CWaPE peut procéder au contrôle ou requérir d'un organisme de contrôle qu'il procède à un contrôle de votre installation et examine si les éléments repris dans le certificat de garantie d'origine correspondent à la réalité. Le cas échéant, la CWaPE adapte ou retire le certificat de garantie d'origine³, CGO. Celui-ci est disponible via l'extranet.

Marché

En ce qui concerne la vente de vos certificats verts ou labels de garantie d'origine, nous vous invitons à consulter notre site www.cwape.be qui vous fournira de plus amples informations.

Nous vous invitons également à vous abonner à notre newsletter.

Avant d'effectuer une transaction de CV de votre compte-titre vers le compte-titre d'un acheteur, veillez au préalable à signer un contrat avec celui-ci.

Extranet

Pour vous faciliter la gestion de vos certificats verts et vos labels de garantie d'origine, la CWaPE a mis en place service en ligne accessible via l'adresse suivante <https://www.e-cwape.be>

L'extranet permet aujourd'hui les opérations suivantes :

- Consultation des soldes des comptes-titres et visualisation des extraits générés par la CWaPE.
- Réalisation des transactions en temps réel et historique des transactions.
- Modification de vos coordonnées personnelles.
- Encodage des relevés d'index et octroi en ligne.

Vous serez invité à signer en ligne les conditions générales d'utilisation de ce service Extranet.

Le manuel de l'utilisateur du service Extranet est disponible sur notre site www.cwape.be.

² AGW-PEV - Article 15.

³ AGW-PEV - Article 8.

Monsieur Ludovic LAGNEAUX
Place Commandant Bulto, 16
6210 VILLERS-PERWIN

N/réf. : DPER_Notif12d27_MDP_FR - 71 603 - 03
Numéro de téléphone : 081 33 08 10

Namur, le 13/06/2012

Monsieur LAGNEAUX,

Objet : Votre accès à l'extranet de la CWape - Mot de passe

Pour compléter notre courrier précédent contenant votre identifiant, nous vous transmettons votre mot de passe personnel pour l'accès à l'extranet de la CWape. Celui-ci est repris dans le cadre ci-dessous. Vous serez invité à changer ce mot de passe dès votre première connexion (cf. manuel de l'utilisateur). Conservez précieusement ce nouveau mot de qui ne sera connu que de vous seul.

Vos références

NUMÉRO DU COMPTE : 33X048927R

TITULAIRE (ou producteur vert) : LAGNEAUX Ludovic

DÉCLARANT : LAGNEAUX Ludovic

Concerne

SITE DE PRODUCTION : N°71 603 Photovoltaïque LAGNEAUX Ludovic - 4,500 kWc

CODE EAN : 541449020701111839

ADRESSE DU SITE : Place Commandant Bulto, 16 à 6210 Villers-Perwin

DATE DE RECEPTION PAR LE GRD DE VOTRE DEMANDE : 06/03/2012

DATE DE NOTIFICATION PAR LE GRD DE L'ACCORD DE MISE EN SERVICE : 26/04/2012

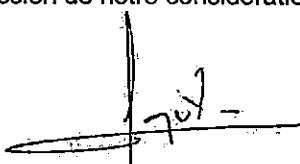
Pour l'extranet <https://www.e-cwape.be>

IDENTIFIANT (LOGIN) : voir courrier précédent

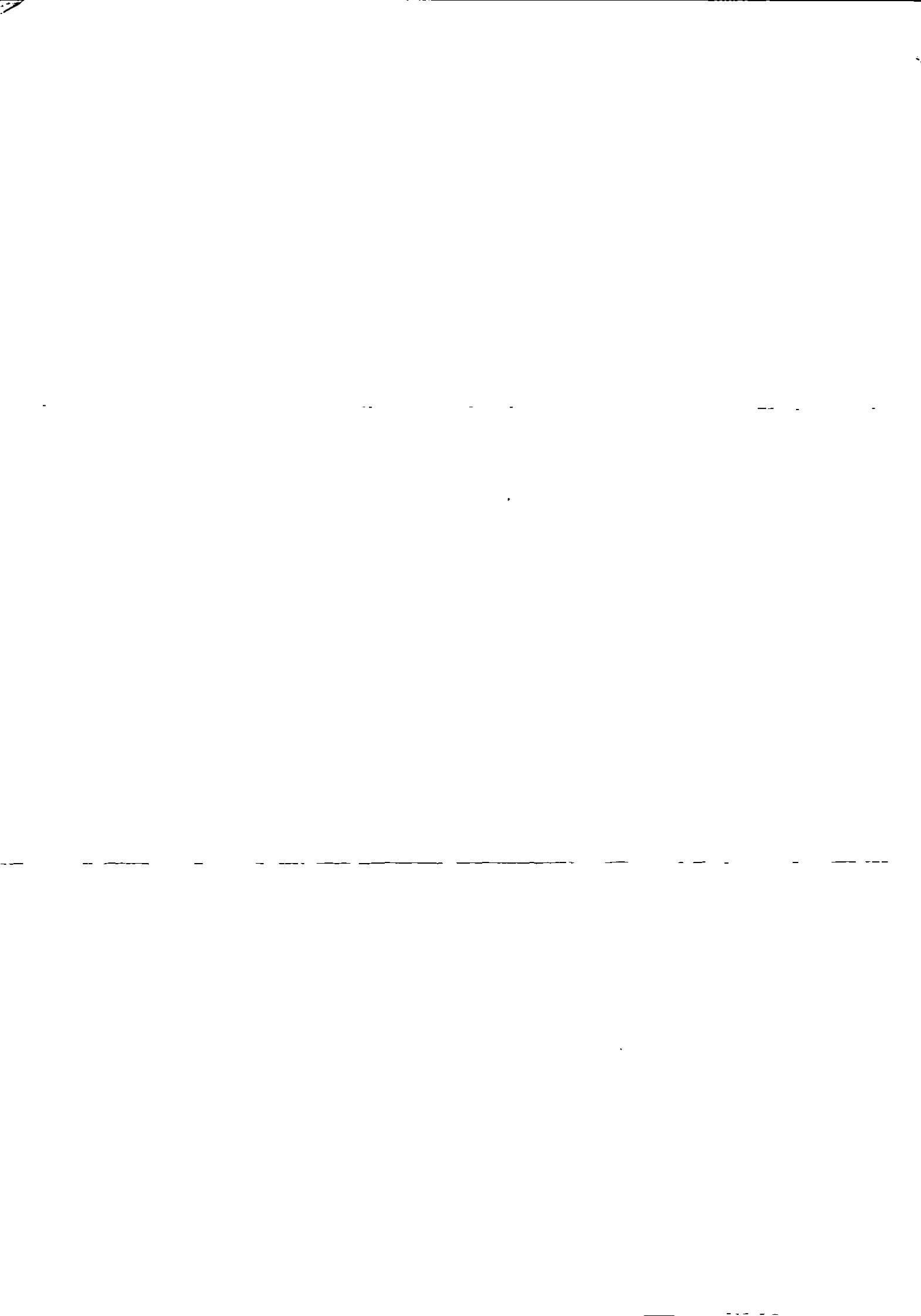
MOT DE PASSE INITIAL : UBCsvp21

Pour vous tenir au courant des dernières informations, abonnez-vous à notre newsletter via notre site www.cwape.be. Tous les changements en matière d'octroi de certificats verts et d'utilisation de l'extranet vous seront communiqués par ce biais.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur LAGNEAUX, l'expression de notre considération distinguée.



Olivier SQUILBIN
Directeur
Promotion des Énergies Renouvelables





CWape
Commission
Wallonne
pour l'Energie

Monsieur Ludovic LAGNEAUX
Place Commandant Bulto, 16
6210 VILLERS-PERWIN

N/réf. : DPER_Notif12d27_ID_FR - 71 603 - 02
Numéro de téléphone : 081 33 08 10

Namur, le 13/06/2012

Monsieur LAGNEAUX,

Objet : Votre accès à l'extranet de la CWape - Identifiant

Par la présente, nous vous communiquons votre identifiant pour votre accès à l'extranet. Il s'agit d'un accès personnel pour agir au nom de LAGNEAUX Ludovic.

Vos références

NUMÉRO DU COMPTE : 33X048927R

TITULAIRE (ou producteur vert) : LAGNEAUX Ludovic

DÉCLARANT : LAGNEAUX Ludovic

Concerne

SITE DE PRODUCTION : N°71 603 Photovoltaïque LAGNEAUX Ludovic - 4,500 kWc

CODE EAN : 541449020701111839

ADRESSE DU SITE : Place Commandant Bulto, 16 à 6210 Villers-Perwin

DATE DE RECEPTION PAR LE GRD DE VOTRE DEMANDE : 06/03/2012

DATE DE NOTIFICATION PAR LE GRD DE L'ACCORD DE MISE EN SERVICE : 26/04/2012

Pour l'extranet <https://www.e-cwape.be>

IDENTIFIANT (LOGIN) : sn4174

MOT DE PASSE INITIAL : voir prochain courrier

Nous vous invitons à lire attentivement le manuel d'utilisation de l'extranet téléchargeable sur notre site web.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur LAGNEAUX, l'expression de notre considération distinguée.

Olivier SQUILBIN
Directeur
Promotion des Énergies Renouvelables